

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION REDEVANCE SPECIALE

Article 8 du règlement de redevance spéciale

L'Eurométropole de Strasbourg doit être informée, par écrit à l'aide du présent formulaire, de toute modification susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution et/ou la facturation du service, dans un délai de 30 jours à compter de la survenance du changement.

En cas de défaut d'information dans le délai imparti, il ne sera conféré aucun caractère rétroactif à la modification de la situation administrative du redevable.

Référence du dossier : N°

Déclaration réalisée par (Nom, Prénom, Fonction):

Je souhaite déclarer (cocher la case correspondante et compléter les données modifiées) :

Renoncement au service public / arrêt du service

Site(s) concerné(s) par l'arrêt du service et le retrait de tous les contenants en place (dénomination(s) et adresse(s) complète(s)):

Motif :

Cessation d'activité / vente A compter du :

Adresse pour envoi de la facture :

En cas de reprise du local :

Nom, prénom et coordonnées du reprenneur :

Justificatif à fournir obligatoirement : attestation de cessation ou transfert d'activité et/ou acte de vente et/ou attestation de liquidation judiciaire

Gestion des déchets par une entreprise privée agréée A compter du :

Justificatif à fournir obligatoirement : contrat accompagné d'une attestation du prestataire privé ou de factures

Les contenants mis à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg devront être restitués au service collecte et valorisation des déchets en charge de les récupérer, dans un délai maximal de 30 jours à partir de la réception de la demande de renoncement au service public accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Tous les contenants à retirer doivent être accessibles et disponibles au moment du passage des équipes de la collectivité. Aucun retrait partiel ne sera réalisé. A défaut, le redevable sera tenu de s'acquitter du prix des contenants non restitués ou non accessibles sur la base de l'arrêté tarifaire en vigueur.

La facturation de la redevance spéciale ne cessera qu'à compter du jour fixé par la collectivité pour le retrait effectif des contenants.

Changement de coordonnées (Hors vente)

De facturation Du site Date du changement :

Anciennes coordonnées :

Enseigne :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nouvelles coordonnées :

Enseigne :

SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

En cas de modification des coordonnées bancaires, merci de joindre un RIB/RICE

Autre changement

Date du changement :

Précisions :

.....
.....
.....
.....

Fait le à

Signature et cachet de l'établissement :

Cadre réservé au service

Date d'effet :

Affaire suivie par :

Ce document est à retourner complété, signé et accompagné impérativement des pièces justificatives demandées à l'adresse postale ci-dessous ou par mail :

**Eurométropole de Strasbourg
Service Collecte et valorisation des déchets
Département Service Clientèle
1, Parc de l'étoile 67076 Strasbourg
Téléphone : 03 68 98 51 88
Courriel : dechets.pro@strasbourg.eu**

L'Eurométropole de Strasbourg traite vos données dans le cadre de l'assujettissement à la redevance spéciale du service public de gestion des déchets. Les destinataires de vos données personnelles sont les agents du service Collecte et valorisation des déchets. Ces données seront conservées pendant 10 ans après la fin de l'assujettissement à la redevance spéciale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation des traitements et de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier au service Collecte et valorisation des déchets, 1 parc de l'Etoile 67000 Strasbourg OU un courriel à : correspondant.donnees.personnelles@strasbourg.eu.